Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260322-2203202604-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
22 Mars 2026

N°22.03.2026.04

OBJET :

Élection des Adjoints

Date de convocation :
17 Mars 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	1
Nombre de pouvoirs :	1

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à quatorze heures, le Conseil municipal s'est réuni au centre culturel Arthémuse, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane, Mm KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etait absente excusée : Mme ROCHETTE Juliette.
Pouvoir :
Mme ROCHETTE Juliette donne pouvoir à M LE MEN Bruno

Mme KURNAZ Melisa a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité généralise le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes.

Les adjoints au maire sont désormais élus au scrutin de liste paritaire, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe en précisant que l'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/1er adjoint.

Élection au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée).

- Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

- Aucune disposition n'interdit donc la présentation de listes incomplètes.

- L'ordre de présentation de la liste des candidats n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent de celui-ci.

- Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. Mais l'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement.

- Le plus souvent, le dépôt de la liste de candidats aux fonctions d'adjoint sera matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

Les listes de candidats sont déposées auprès du maire dans le délai fixé par une délibération du conseil municipal, qui peut être adoptée immédiatement après l'élection du maire ou la décision du conseil municipal de pourvoir aux postes vacants ou de procéder à une nouvelle élection des adjoints.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260322-2203202604-DE

- Elle peut ne pas faire l'objet d'un vote formel dès lors que l'assentiment de la majorité des conseillers présents a été constaté par le maire.

- Le dépôt des listes peut intervenir avant chaque tour de scrutin et il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au tour précédent pour figurer sur une liste.

Mode de scrutin
- Deux premiers tours de scrutin à la majorité absolue, puis un troisième tour de scrutin à la majorité relative si aucune liste n'obtient de majorité absolue au cours les deux premiers tours.
- Sont proclamés élus l'ensemble des candidats de la liste ayant remporté l'élection.

Suite au dépôt de la liste :
BRIEC AVENIR ET SOLIDARITÉ conduite par Thomas FÉREC
- Valérie ZARADER
- Bruno LE MEN
- Laurette GUILLOU
- Jean-Pierre CAUGANT
- Juliette ROCHETTE
- Maël CAM LE NY
- Murielle DUMOULIN
- Quentin LE SAUX

Il est procédé au dépouillement :

Ces opérations électorales ont donné le résultat suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
A déduire les votes nuls	0
A déduire les votes blancs	0
Suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par BRIEC AVENIR ET SOLIDARITÉ - Thomas FÉREC :
- Valérie ZARADER
- Bruno LE MEN
- Laurette GUILLOU
- Jean-Pierre CAUGANT
- Juliette ROCHETTE
- Maël CAM LE NY
- Murielle DUMOULIN
- Quentin LE SAUX

Fait et délibéré le 22 Mars 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)